



CLASSIFICATION DES ENGAGEMENTS BANCAIRES

Présentation Générale

Classification des engagements

Circulaire 91-24 telle que modifiée par les circulaires postérieures:

- Les banques sont tenues de procéder à la classification de la totalité de leurs actifs qu'ils figurent au bilan ou en hors bilan et qu'ils soient libellés en dinars ou en devises.
- La classification doit être effectuée de façon individualisée et mise à jour de façon périodique.
- La classification est faite compte tenu d'une multitude de critères quantitatifs et qualitatifs permettant au banquier d'apprécier les risques encourus.

Circulaire 91-24 telle que modifiée par les circulaires postérieures:

Appréciation et classification des risques



Critères quantitatifs

- Antériorité des impayés
- Situation financière
- Disponibilité d'informations financières fiables



Critères qualitatifs

- Gestion et perspectives d'activités
- État du secteur d'activité
- Difficultés de commercialisation, techniques ou d'approvisionnement
- Problèmes de gestion ou de litiges entre associés

Classification des engagements

Actifs courants

Les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré et qui sont détenus sur des entreprises dont :

- la situation financière est équilibrée et confirmée par des documents comptables certifiés datant de moins de 18 mois et des situations provisoires datant de moins de 3 mois;
- la gestion et les perspectives d'activité sont jugées satisfaisantes sur la base des rapports de visites ;
- la forme et le volume des concours dont elles bénéficient sont compatibles tant avec les besoins de leur activité principale qu'avec leur capacité réelle de remboursement.

Classification des engagements

Actifs courants: Concrètement

Impayés	EF	Indicateurs financiers
Pas d'impayés ou impayés correspondant à un retard de paiement toléré (qq jours) avec un excellent historique de paiement	Existence d'EF pour les clients dont le risque encouru auprès de la banque dépasse 10% FP De plus, pour les clients dont l'eng auprès du secteur dépasse 5MDT et/ou les eng auprès de la banque > 500 KDT: Les EF doivent être audités	Les EF doivent indiquer de bons paramètres. Les eng auprès du secteur sont compatibles avec l'activité

Classification des engagements

Actifs nécessitant un suivi particulier

Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui présentent l'une au moins des caractéristiques suivantes :

- le secteur d'activité connaît des difficultés
- la situation financière se dégrade.

Classification des engagements

Actifs nécessitant un suivi particulier: concrètement

Impayés	EF	Indicateurs financiers
<p>Pas d'impayés ou impayés correspondant à un retard de paiement toléré (qq jours) avec un excellent historique de paiement</p>	<p>Existence d'EF pour les clients dont le risque encouru auprès de la banque dépasse 10% des FP De plus, pour les clients dont l'eng auprès du secteur dépasse 5MDTet/ou les eng auprès de la banque > 500 KDT: Les EF doivent être audités</p>	<p>Dégradation des indicateurs financiers ou secteur en difficulté</p>
	<p>Absence d'EF pour les clients dont l'eng auprès de la banque dépasse 10% des FP ou EF non audités pour les clients dont l'eng auprès du secteur dépasse 5MDT et/ou les eng auprès de la banque > 500 KDT</p>	<p>Les informations disponibles (même autres qu'EF) doivent indiquer de bon paramètres. Les eng auprès du secteur sont compatibles avec l'activité.</p>

Classification des engagements

Actifs nécessitant un suivi particulier: concrètement

Impayés	EF	Indicateurs financiers
Impayés inférieurs à 90 jours	et	et
	Existence d'EF pour les clients dont l'eng auprès de la banque dépasse 10% FP. De plus, pour les clients dont l'eng auprès du secteur dépasse 5MDT et/ou les eng auprès de la banque > 500 KDT: Les EF doivent être audités	Les EF doivent indiquer de bon paramètres. Les eng auprès du secteur sont compatibles avec l'activité

Classification des engagements

Actifs incertains

Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Classification des engagements

Actifs incertains: concrètement

Impayés	EF	Indicateurs financiers
Impayés inférieurs à 90 jours	Existence d'EF pour les clients dont le risque encouru auprès de la banque dépasse 10% FP De plus, pour les clients dont l'eng auprès du secteur dépasse 5MDT et/ou les eng auprès de la banque > 500 KDT: Les EF doivent être audités	Dégradation des indicateurs financiers, secteur en difficultés et volume d'engagements incompatible avec l'activité

Classification des engagements

Actifs incertains: concrètement

Impayés	EF	Indicateurs financiers
Impayés inférieurs à 90 jours	et Absence d'EF pour les clients dont le RE auprès de la banque dépasse 10% FP ou EF non audités pour les clients dont l'eng auprès du secteur dépasse 5MDTet/ou les eng auprès de la banque > 500 KDT	et Dégradation des indicateurs financiers ou secteur en difficultés
Impayés inférieurs à 90 jours	et Absence d'EF pour les clients dont l'eng auprès du secteur dépasse 5MDT et/ou les eng auprès de la banque > 500 KDT	
Impayés supérieurs à 90 jours et inférieurs à 180 jours		

Classification des engagements

Actifs préoccupants

Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de pertes éventuelles appelant une action vigoureuse de la part de la banque pour les limiter au minimum.

Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classification des engagements

Actifs compromis

Font partie de la classe 4 :

- les créances pour lesquelles les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 360 jours
- les actifs restés en suspens au delà de 360 jours ;
- les autres actifs qui doivent être passés par pertes.

Classification des engagements

Règles de classification / garanties

- **Principe: la nature ou la qualité des garanties n'a aucun impact sur la classification**

Classification des engagements

Règles de classification / événements postérieures

... les règlements ultérieurs ne sont pas pris en compte pour la classification. Il s'agit d'une couverture supplémentaire (comme les garanties).

-Il faut s'assurer que les règlements ultérieurs concernent effectivement les engagements au 31 décembre

Estimation de la valeur de réalisation attendue

Quelles sont les garanties reconnues pour l'estimation de la valeur de réalisation attendue ?

- ✉ les garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des banques
- ✉ les garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers
- ✉ les biens meubles reçus en garantie
- ✉ les biens immeubles reçus en garantie

La portée des clauses de sûreté

Il s'agit des clauses restrictives insérées dans les contrats de prêts

- clause de pari passu: insérée lors de la prise d'hypothèque et permet à tous les créanciers d'avoir le même rang
- clauses financières: conditionnent la poursuite des concours au maintien de certains ratios financiers à un niveau prédéfini



Walid Chtara
GFH
Partner
E-mail : wchtara@gfh.com.tn
Tél :+216 71 90 14 97
Fax:+216 71 90 17 92

Ahmed Jabrouni
GFH
Chef de mission
E-mail : abjabrouni@gfh.com.tn
Tél :+216 71 90 14 97
Fax:+216 71 90 17 92

Ahlem Ben Salha
GFH
Directrice Administrative et Financière
E-mail : abensalhai@gfh.com.tn
Tél :+216 71 90 14 97
Fax:+216 71 90 17 92

Mayssa Aboussaoud
Assistant senior
E-mail : maboussaoud@gfh.com.tn
Tél :+216 71 90 14 97
Fax:+216 71 90 17 92

Ahmed Badri
GFH
Assistant senior
E-mail : abadri@gfh.com.tn
Tél :+216 71 90 14 97
Fax:+216 71 90 17 92

Bechir Boukhris
GFH
Assistant senior
E-mail : bboukhris@gfh.com.tn
Tél :+216 71 90 14 97
Fax:+216 71 90 17 92

Bassem Kadri
GFH
Assistant senior
E-mail : bkhadri@gfh.com.tn
Tél :+216 71 90 14 97
Fax:+216 71 90 17 92